

s'élèvent sous ce chef à environ 59 millions de dollars et les provinces y ont affecté une somme égale. *Loi sur la conservation des eaux canadiennes*: (voir p. 485). *Commission du fleuve Fraser*: Commission instituée en 1949 pour étudier la prévention des inondations, l'aménagement hydraulique, etc. Jusqu'ici le gouvernement fédéral a dépensé environ \$1,800,000 pour fins de recherches et autres; la Colombie-Britannique a affecté une somme égale à ces travaux\*. *Accords relatifs au fleuve Columbia*: signés en 1963 et 1964 et spécifiant les droits et obligations envers la Colombie-Britannique, conformément au traité du fleuve Columbia et des ententes connexes. *Commission hydraulique des provinces des Prairies*: Commission formée d'un représentant de chacune des provinces des Prairies et de deux représentants du gouvernement fédéral; elle est chargée de rendre avis sur la répartition, entre les provinces, des eaux interprovinciales. *Enquête sur le Nelson*: instituée en 1963 afin d'étudier les emplacements hydrauliques du fleuve ainsi que les moyens de réaliser leur mise en valeur. Le Conseil de développement du Nelson et le comité administratif (le premier composé de trois représentants chacun des gouvernements fédéral et manitobain et le second de deux membres chacun), ont effectué des études techniques préliminaires sur les possibilités du réseau en fait d'énergie hydraulique qui ont coûté \$1,281,000 au gouvernement fédéral et une somme égale à la province du Manitoba, jusqu'au 31 mars 1965. *Programme de canalisation des eaux d'inondation du Grand Winnipeg*: un accord conclu avec le gouvernement de la province du Manitoba prévoit la construction d'un système d'écoulement des eaux d'inondation de la rivière Rouge, à partir de St-Norbert jusqu'au-delà de Lockport, au coût global de 63 millions de dollars, dont le fédéral contribuera pour 37 millions; en 1965, les dépenses fédérales avaient atteint \$15,461,000. *Commission de génie hydraulique de l'Outaouais*: établie afin de diriger des études hydrologiques entreprises conjointement par les gouvernements fédéral, ontarien et québécois sur les possibilités d'emmagasinage et de régularisation des eaux du bassin de l'Outaouais, compte tenu de tous les intérêts en cause (énergie électrique, exploitation forestière, utilisation municipale, etc.). *Étude des crues d'inondation*: entreprise par le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse afin d'étudier pendant un an l'ampleur, les endroits et la fréquence des crues d'inondation des cours d'eau de la Nouvelle-Écosse†. *Relevé d'hydrométrie et de sédimentation*: programme mis en route en 1930, d'application variable d'une province à l'autre, qui prévoit des études d'hydrométrie et de sédimentation dans la plupart des provinces. *Étude de l'habitat de Grand Rapids*: étude des effets du barrage de Grand Rapids sur l'habitat et la faune de la région de Moose Lake au Manitoba, particulièrement sur le rat musqué et les oiseaux migrateurs. *Accords sur la conservation des animaux à fourrure*: accords intervenus entre le gouvernement fédéral‡ et les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan relatifs à la construction de travaux de régularisation des eaux en vue d'améliorer les méthodes d'exploitation des animaux à fourrure, particulièrement le rat musqué, dans les régions marécageuses. *Programme d'inventaire de la faune*: programme qui prévoit la réalisation d'études non officielles. Exemples: relevés des effectifs des oiseaux aquatiques par le gouvernement fédéral, le *United States Fish and Wildlife Service*, les provinces des Prairies, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de Terre-Neuve; relevé de la densité de population du caribou par le gouvernement fédéral et les gouvernements de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec et de Terre-Neuve. *Programme d'aménagement de terrains de camping et de pique-niques aux abords de la Route transcanadienne*: programme arrêté en 1958 par le gouvernement fédéral§ et toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, visant l'amélioration des installations touristiques. Le gouvernement contribue à part égale au coût des travaux jusqu'à concurrence de deux millions de dollars dont \$1,051,242 versés jusqu'en 1965.

**Ministère fédéral de l'Agriculture.**—Le ministère de l'Agriculture s'occupe de recherches dans les domaines physiques et économiques concernant l'agriculture, de classement et d'inspection, de répression des maladies et d'autres ennemis, de conservation du

\* Le ministère des Pêcheries est également membre de la Commission du fleuve Fraser.

† Le ministère fédéral du Transport s'intéresse également à ce programme.

‡ La Division des affaires indiennes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, participe aussi à ces accords et à ces travaux.

§ Le ministère du Travail par son Programme de travaux d'hiver participe aussi à l'exécution de ce programme.